

# SYNDICAT DE COHERENCE TERRITORIALE DU BERGERACOIS

Membres en exercice : 44

Membres présents : 6

Votants : 6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Rapporteur : **Pascal DELTEIL**

### Délibération n° 2025-08

L'an Deux Mille vingt-cinq, le **Mercredi 23 juillet à 17 H 30**,

les membres du COMITE SYNDICAL du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois se sont réunis au nombre de 6 à Bergerac, Communauté d'Agglomération Bergeracoise, salle « ITB », en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 11/07/2025.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 9 juillet 2025, le comité syndical, convoqué à nouveau ce jour, peut valablement délibérer sans condition de quorum (article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**Présidence de séance** : Monsieur Pascal DELTEIL

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Michelle DORANGE (remplace Michel DELFIEUX), Messieurs Christian BORDENAVE, Pascal DELTEIL, Michel MARTINET (remplace Serge PRADIER), Didier CAPURON, Jean-Jacques CHAPPELLET.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Eléonore BAGES, Messieurs Serge PRADIER, Michel DELFIEUX, Jérôme BETAILLE, Hervé DELAGE, Jean-Marc GOUIN.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Jean-Jacques CHAPPELLET.

### RAPPORT D'ACTIVITES 2024

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivité Territoriales prévoit qu'un rapport d'activité annuel soit adressé par le Syndicat Mixte à l'ensemble de ses membres.

Ce rapport doit retracer l'activité de la structure et reprendre le compte financier unique arrêté par le comité syndical. Il doit faire l'objet d'une communication aux élus de la collectivité en séance publique.

Le rapport d'activité 2024 est annexé à l'ordre du jour.

**PROPOSITION** : M. le Président propose d'adopter le rapport d'activité 2024 du Syndicat de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

**Décision** : A l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée adopte cette proposition.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, à BERGERAC ce 23 juillet 2025**

*Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Sous-préfecture, le 24/07/2025  
et de la publication, le 06/08/2025*

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Pascal DELTEIL



Le secrétaire de séance,

Jean-Jacques CHAPPELLET

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

024-200027134-2025\_08-DE

A G E D I



# Rapport d'activité

## Année 2024

### SOMMAIRE

1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	2
2. GESTION BUDGETAIRE .....	2
3. ANIMATION TECHNIQUE.....	2
4. MISE EN ŒUVRE DU SCoT .....	2
5. LA REVISION DU SCoT DU BERGERACOIS DANS UN CONTEXTE LEGISLATIF INSTABLE .....	4
6. ENERGIE CLIMAT TRANSITION ECOLOGIQUE.....	4
7. PROJETS SUR LESQUELS LE SCoT EST CONSULTE OU ASSOCIE.....	6
8. COMMUNICATION .....	9

### ANNEXE

TABLE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL ADOPTEES EN 2024.....	10
--	----

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de reception de l'AR: 24/07/2025

024-200027134-2025\_08-DE

A G E D I

# 1. VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SyCoTeB

Le Bureau Syndical s'est réuni à 8 reprises en 2024 les 30 janvier, 23 février, 4 avril, 29 avril, 24 mai, 20 juin, 26 septembre, et 21 novembre. Il a émis 16 avis sur des projets photovoltaïques, et sur des documents et autorisations d'urbanisme.

Le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises en 2024 les 19 février, 7 mars, 10 juillet et 5 décembre. 17 délibérations ont été adoptées (Tableau des délibérations en annexe).

## 2. GESTION BUDGÉTAIRE

### Budget primitif 2024

Il a été voté pour 243 649,00 € en section de fonctionnement et pour 106 034,70 € en section d'investissement.

**Les dépenses réalisées** ont été pour l'essentiel composées :

En fonctionnement

- ✓ des dépenses engagées en moyens humains (2 agents à temps complet) : 142 333,09 €
- ✓ de fournitures et services nécessaires au bon fonctionnement du syndicat (location des bureaux du syndicat, assurances, Système d'Information Géographique, logiciels...) : 21 117,78 €
- ✓ et des charges de gestion et frais financiers (intérêts ligne de trésorerie) : 27 150,74€.

En investissement

- ✓ des frais d'annonce pour le lancement du marché « Révision du SCoT du Bergeracois en SCoT tenant lieu de PCAET (SCoT-AEC) » : 864 €
- ✓ des dépenses d'ordre (subventions d'investissement transférées au compte de résultat) : 11 081,70 €.

**Les recettes** perçues étaient constituées :

En fonctionnement

- ✓ des contributions des EPCI membres du syndicat mixte : 219 220,08 €
- ✓ d'un versement de la Dotation Globale de Décentralisation (DGD) pour la révision du SCoT : 17 000 €
- ✓ de recettes d'ordre (subventions d'investissement transférées au compte de résultat) : 11 081,70 €
- ✓ du résultat de l'exercice 2023 (13 342,22 €).

En investissement

- ✓ du FCTVA (279,69 €)
- ✓ de recettes d'ordre (amortissements) : 32 096,77 €
- ✓ du résultat de l'exercice 2023 (73 154,57 €).

Le compte administratif de l'exercice 2024 a fait apparaître un excédent de fonctionnement de 38 369,48 € et un excédent d'investissement de 93 585,33 € dû aux amortissements.

## 3. ANIMATION TECHNIQUE DU SyCoTeB

Christophe ANDRES, Directeur du Syndicat.  
Caroline IRAGNE, Secrétaire comptable du Syndicat.

Si la pratique du télétravail reste marginale en 2024, les réunions et les formations « à distance » sont toujours aussi fréquentes.

Une stagiaire en Licence « Aménagement, urbanisme et développement territorial » a été accueillie au syndicat du 22 avril au 17 mai en vue d'une mise en situation en milieu professionnel. Ce stage était axé sur la révision du SCoT et le suivi de sa mise en œuvre.

## 4. MISE EN OEUVRE DU SCoT

Conformément à la feuille de route approuvée le 16 décembre 2020, quatre **commissions de mise en œuvre du SCoT** dont les thématiques sont basées sur les quatre axes du SCoT, ont été créées en 2021. Si elles se sont réunies une à deux fois par an depuis leur création, leur fonctionnement a été interrompu en 2024 en raison du lancement de la révision du SCoT.

Seule la commission « Promotion du Capital Nature », initialement prévue fin 2023, a été réunie le 22 janvier.

Le premier point de l'ordre du jour portait sur la **problématique et les enjeux de la déprise agricole en Bergeracois**, état des lieux des conséquences et pistes de solutions (intervention de Flore Boyer de la Chambre d'Agriculture).

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

024-200027134-2025\_08-DE

A G E D I

## Etat des lieux

Les chiffres du dernier recensement agricole font apparaître les éléments suivants :

- Réduction du nombre d'exploitations et de la SAU entre 2010 et 2020 pour la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), le nombre d'exploitations passe de 769 à 569 (- 26 %) et la SAU passe de 22 012 à 21 440 ha (- 3 %) ; pour la Communauté de Communes Portes Sud Périgord (CCPSP), le nombre d'exploitations passe de 350 à 269 (- 23 %) et la SAU passe de 18 195 à 17 892 ha (- 2 %) ; pour la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord (CCBDP), on passe de 571 à 441 exploitations (- 23 %) et la SAU passe de 20 977 à 20 402 ha (- 3 %) ; soit, pour le territoire du SCoT du Bergeracois, 411 exploitations perdues et une diminution de la SAU de 1450 ha.

Ces 1450 ha n'ont pas tous été urbanisés : une grande partie de ces hectares qui ne sont plus cultivés deviennent des friches, ce qui accroît le risque incendie.

Les conséquences sont également importantes en termes d'emploi avec une main d'œuvre totale (chefs d'exploitations, main d'œuvre familiale et salariés occasionnels ou permanents) qui passe de 2010 actifs à 1539 (- 23,5 %) sur le territoire du SCoT, la main d'œuvre familiale étant la plus touchée avec une baisse de 51,4 %.

Ce dernier élément est assez inquiétant car il s'agit notamment des enfants du chef d'exploitation qui, auparavant, restaient sur l'exploitation pour lui succéder au moment de la retraite.

Le devenir des exploitations dont le chef ou le plus âgé des exploitants a plus de 60 ans est de plus en plus incertain : en 2020, 389 exploitations sont concernées (14 166 ha). 138 chefs d'exploitation (pour 4 489 ha) ne savent pas ce qu'il adviendra de leur activité lorsqu'ils prendront leur retraite. Et cette situation s'est encore aggravée depuis.

Tous les types de productions sont concernés par la déprise agricole mais l'élevage est le plus touché. C'est lié au marché, au manque d'attractivité du métier (difficulté du métier, revenu faible, etc.), à l'investissement financier important pour reprendre une exploitation, d'autant plus que la taille des exploitations s'agrandit (la surface moyenne est passée de 40 à 60 ha en 10 ans).

Malgré des éléments positifs (l'agriculture en Dordogne est diversifiée avec 23 filières qui disposent toutes de signes officiels de qualité - AOC, IGP, labels -, l'industrie agroalimentaire est importante), cette déprise agricole est très inquiétante.

Le devenir des terres doit être étudié dans le cadre du SCoT : si le souhait est de maintenir une activité agricole, alors il faut préserver le foncier agricole, d'autant que les terres sont très convoitées par les porteurs de projets de production d'énergies renouvelables.

Cas de l'agriculture biologique : ce serait un modèle à développer mais la hausse des prix générée par les importations et les pratiques de la grande distribution entraîne une baisse de la consommation générant des déconversions : il serait important de valoriser les circuits courts (mieux informer les consommateurs), et de faire vivre les producteurs locaux (consommation personnelle, approvisionnement des cantines scolaires...).

## Pistes de solutions

La Chambre d'Agriculture passe des conventions avec les EPCI intéressés comme la CCBDP. Un comité Local Installation Transmission rassemblant l'EPCI, la Chambre, le CRDA et des partenaires comme la SAFER ou la MSA, est créé. Il a pour objectif de mettre en relation les futurs cédants et les porteurs de projets : recensement et description des exploitations à reprendre (100 000 connexions sur le site chaque année pour la Dordogne), organisation de visites, etc.

Il existe différents dispositifs pour aider au rachat des exploitations (Terre de Liens, Fermes en vie) mais aussi "le portage" avec la SAFER qui achète le foncier et installe un jeune pour 5 ans renouvelables aux termes desquels il doit racheter le foncier, la Région prenant en charge le paiement des intérêts. Il y a aussi des dispositifs comme la Ferme des Nebouts : la CAB a acquis des terres et du matériel agricoles qu'elle met à disposition de porteurs de projets pour qu'ils testent le métier et se confrontent au marché durant 3 ans (2 sorties positives en 2023).

Le problème du manque de logements pour les nouveaux chefs d'exploitations a été évoqué.

## **Le deuxième point abordé par la commission a été le concept de renaturation dans le cadre du Zéro Artificialisation Nette (loi Climat Résilience) et sa déclinaison en milieu rural.**

La renaturation désigne des actions d'aménagement destinées à réduire le degré d'artificialisation d'un espace.

Le réchauffement climatique a accentué le besoin d'ilots de fraîcheur en ville. De nombreux espaces naturels sont artificialisés (20 000 ha/an) et l'artificialisation augmente 4 fois plus vite que la population. Face à ces enjeux, la loi « climat résilience » impose d'atteindre zéro artificialisation nette d'ici 2050 avec une division par deux du rythme de l'artificialisation pour les 10 prochaines années. Pour artificialiser, il faudra, à terme, rendre 1 ha à la nature pour pouvoir artificialiser 1 ha d'espace naturel, agricole ou forestier (NAF).

## Les fonctions écologiques du sol

Stockage de l'eau, habitat de la biodiversité, stockage de carbone, rafraîchissement, etc.

## Moyens d'action

Valoriser des dents creuses, recycler les friches, contrer l'imperméabilisation, solutions fondées sur la nature, etc.

Le Fonds vert prévoit des financements pour la renaturation des villes et villages (coût de 100 à 400 €/m<sup>2</sup>).

## Points d'attention

La renaturation d'espaces d'une surface inférieure à 2 500 m<sup>2</sup> n'est pas comptabilisée comme de la renaturation (décret nomenclature Loi Climat Résilience) : la solution pourrait être de mutualiser les efforts de plusieurs communes au profit d'autres collectivités. Les collectivités doivent veiller à garder des espaces de renaturation potentielle qui leur permettront, en cas de besoin, de se développer.

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

024-200027134-2025\_08-DE

A G E D I

Stratégie territoriale : la Trame Verte et Bleue locale est l'une des portes d'entrée pour appréhender les logiques de renaturation. L'identification des sites où la renaturation est possible pourrait renforcer l'armature écologique du territoire.

Les actions à développer : Restauration des écosystèmes dégradés, création de corridors écologiques, promotion de l'agroécologie (plantation de haies, agroforesterie, etc.), gestion durable de l'eau, aménagement paysager durable.

Par ailleurs le SyCoTeB, en participant à des réunions d'information et d'échanges organisées par des acteurs publics ou des associations ou à des formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et la Fédération Nationale des SCoT (FNS), alimente et actualise les connaissances sur les différentes thématiques développées par les commissions de mise en œuvre :

- Formation "Eau et stratégie territoriale" le 16/05,
- Formation « Intégration des enjeux de santé dans les SCoT » le 14/03.

## 5. LA REVISION DU SCoT DU BERGERACOIS DANS UN CONTEXTE LEGISLATIF INSTABLE

### Une pause dans la procédure

La loi "climat résilience", en imposant aux SRADDET leur révision pour intégrer les objectifs de la loi dont le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050, implique une révision du SCoT avec approbation le 22 février 2027 au plus tard. Par ailleurs, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bergeracois porté par le SyCoTeB doit faire l'objet d'une mise à jour 6 ans après son approbation, soit fin 2024. C'est pourquoi le comité syndical a décidé, le 5 décembre 2023, de prescrire l'élaboration du SCoT valant PCAET à l'échelle du périmètre du syndicat.

Le 14/04/2024, un appel d'offres ouvert a été publié au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) pour le marché n° 2024-01 ayant pour objet la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bergeracois en SCoT tenant lieu de PCAET (SCoT-AEC). Le dossier a fait l'objet de 59 retraits mais seules 2 offres ont été déposées et étudiées par la commission d'appels d'offres le 20 juin 2024.

Réuni le 10 juillet, le comité syndical a décidé de déclarer cette procédure de marché sans suite pour cause d'intérêt général au motif d'une insuffisance de concurrence compte tenu des enjeux de politiques publiques pour le territoire, et de ne pas attribuer le marché. En novembre, le bureau syndical a souhaité, compte tenu d'un contexte législatif particulièrement instable au sujet de la lutte contre l'artificialisation des sols, faire une pause dans la procédure avant de relancer l'appel d'offres une fois le cadre législatif stabilisé.

### La conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols

Issue de la loi du 20/07/2023, la conférence s'est réunie à Bordeaux, Hôtel de Région de Nouvelle-Aquitaine, le 14/02/2024. M. Pascal DELTEIL y a participé en tant que représentant d'un des 5 territoires de SCoT membres de la conférence.

La réunion avait pour objet d'échanger sur :

- la liste des projets d'envergure nationale et européenne proposée par l'Etat.  
L'Etat a évalué cette enveloppe à 10 000 ha à répartir entre les régions. Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, ce sont 1049 ha d'urbanisation programmée pour des projets nationaux ou européens prévus d'ici 2031 qui seront déduits de l'enveloppe régionale ce qui laisse plus de foncier pour les projets locaux. La liste des projets concernés comprend des lignes ferroviaires, des routes nationales, des sites industriels, etc.
- La liste des projets d'envergure régionale proposés par la Région (A63, tronçons de la RN147, ligne ferroviaire, projets économiques territoriaux structurants).
- Les propositions de la Région sur la fixation des objectifs de réduction du rythme de la consommation d'espaces et leur déclinaison territoriale.

Entre 2011 et 2021, la consommation d'Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF) en Nouvelle-Aquitaine a été de 41 200 ha, dont 37 700 ha directement liés aux projets des territoires. Pour la période 2021 à 2031, l'Etat assigne à la Nouvelle Aquitaine un objectif de 18 750 ha, soit - 54,5%. Après déduction de la réserve régionale de 500 ha, il reste aux territoires une enveloppe de 18 250 ha (soit - 52 %) que la Région devra répartir entre les territoires. En fonction du profil de territoire, l'objectif ira de - 49 % à - 55%. Lorsqu'un territoire aura été « vertueux » en ayant amorcé une réduction de la consommation foncière ces dernières années, son objectif de réduction est moindre. C'est le cas pour le SCoT du Bergeracois qui aurait un objectif de réduction de 52% quand la métropole bordelaise et le littoral devront maîtriser leur consommation (- 55 %).

La conférence s'est également réunie le 26/03/2024.

## 6. ENERGIE-CLIMAT TRANSITION ECOLOGIQUE

En 2024, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) du Bergeracois a été mis en œuvre au moyen d'actions de communication et par la diffusion de son programme d'action.

### • Actions de communication et de sensibilisation

- ✓ Des informations diffusées dans la **newsletter** du syndicat :
  - Information de l'ADEME sur l'adaptation du bâti afin de retarder l'usage de la climatisation et autres solutions pour le confort d'été,

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

024-200027134-2025\_08-DE

A G E D I

- cahier thématique publié par AcclimaTerra - Comité scientifique régional sur le changement climatique - sur la gestion quantitative de l'eau et les usages agricoles sous contrainte climatique en Nouvelle-Aquitaine,
- exemples inspirants : création d'îlots de fraîcheur et mise en place de dispositifs naturels de désimperméabilisation des sols (commune de Bram).

✓ **Un ciné-débat** pour sensibiliser et échanger



En 2024, le CAUE a reconduit l'événement départemental « Aux actes / Ciné passion ». Le SyCoTeB a participé à cette rencontre annuelle sur le thème des "solutions fondées sur la nature" en proposant à tous un ciné-débat autour du film "La Théorie du Boxeur" le 20 mars au centre culturel d'Eymet.

Ce long métrage évoquait les "impacts" liés au changement climatique sur l'agriculture qui doit s'adapter, la résilience des territoires à laquelle citoyens et collectivités locales doivent prendre leur part et des solutions fondées sur la nature (sols, arbres) à mettre en œuvre. Le réalisateur, après une enquête de 3 ans auprès d'agriculteurs bio et conventionnels de la vallée de la Drôme pour comprendre comment ces derniers font face au mur du dérèglement climatique, invitait à réfléchir à l'adaptation des pratiques agricoles et alimentaires, au partage de l'eau, à la place de la viande dans les assiettes, à la préservation des sols et de la biodiversité...

Cette projection, qui a attiré une soixantaine de personnes, a été suivie d'un moment d'échanges avec des professionnels locaux spécialistes de l'agroforesterie et du monde agricole : Sarah LE DEON, technicienne agroforesterie de Prom'haies et François BALOUHEY de la Chambre d'Agriculture.

• **Diffusion du programme d'action du PCAET selon ses différents axes auprès d'acteurs divers**

Le SyCoTeB participe à des réunions d'informations, des colloques, des formations et il est inscrit dans des groupes de travail sur les thématiques suivantes :

➤ **Climat, transition énergétique**

- Conférence des Maires et des Partenaires du Pays de l'Isle en Périgord le 09/01 : intervention de François Gemenne, auteur principal du **GIEC**
- **COPIL Plateforme de rénovation énergétique Dordogne-Périgord** réuni le 06/03 et le 13/11
- **Journée Energie** « Quel équilibre entre production alimentaire et production d'énergie ? », organisée par la Chambre d'agriculture et la Fédération départementale des CUMA le 12/04
- Webinaire de l'Observatoire régional de l'Energie OREGES et AREC le 24/09
- Visite d'une habitation ayant fait l'objet d'une **rénovation bioclimatique** à LIORAC le 17/10
- Présence à la conférence sur la rénovation énergétique proposée par le CAUE et la CAB le 08/11
- Réunions de travail organisées par le PTCE-La Fab'coop avec le club d'entreprises Work in B et pour étudier les possibilités de développement d'un projet d'**autoconsommation collective** en Bergeracois, les 18/01 et 21/03
- Entretien avec le chargé de mission transition énergétique des hôpitaux le 15/01
- **Rencontre avec des porteurs de projets EnR** (parcs photovoltaïques, agrivoltaïsme) en amont afin de faire connaître les objectifs du territoire et les attentes du SCoT et du Plan Climat pour améliorer la compatibilité des projets avec ces documents (par exemple le 07/06 avec la société Aden)
- Le SyCoTeB est également sollicité par des communes du SCoT qui seraient susceptibles d'accueillir ces projets ou pour les accompagner dans leurs travaux d'identification des Zones d'accélération des Energies Renouvelables (**ZAEnR**).

➤ **Agriculture, agrivoltaïsme**

- Participation au **réseau départemental alimentation** rassemblant le Département et les collectivités portant un Plan Alimentaire Territorial et/ou un Plan Climat Air Energie Territorial, les 21/05 et 25/06
- Participation au **groupe de travail créé par EPIDROPT** pour élaborer une **stratégie agricole et un programme d'actions sur le bassin versant du Dropt** les 08/02 et 26/03 : « dans un contexte de changement climatique, quelles nouvelles pratiques ou filières mettre en place pour anticiper les évolutions et construire une agriculture pérenne et économiquement viable pour chacun ? »
- **Agrivoltaïsme** : 2 webinaires suivis les 18 et 19/09, et une réunion de travail avec le service Urbanisme de la CAB sur ce thème le 18/09.

➤ **Environnement - Biodiversité**

Le 05/12, le comité syndical du SyCoTeB a décidé de candidater à l'**Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) LIFE BIODIV'France**.

Le projet LIFE BIODIV'France, porté par l'Office Français de la Biodiversité en partenariat avec la Fédération des SCoT et financé par l'Union Européenne, vise à accompagner les territoires dans le développement d'une stratégie de reconquête de la biodiversité. Pour un territoire majoritairement rural comme le Bergeracois où la richesse des paysages, des espaces naturels et la biodiversité jouent un rôle clé dans l'attractivité touristique et la qualité de vie, cet AMI constitue une opportunité stratégique de préservation et de valorisation dans le contexte du changement climatique.

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

024-200027134-2025\_08-DE

A G E D I

En effet, les candidats retenus bénéficieront d'une ingénierie spécialisée (experts en biodiversité et urbanisme) pour renforcer la place de la biodiversité dans le SCoT, d'un partenariat avec des acteurs de la biodiversité - comme l'Office Français de la Biodiversité (OFB) - qui mettront à disposition leurs connaissances et ressources, et d'un travail en réseau avec d'autres SCoT pour échanger sur les pratiques et projets réussis. Des ateliers et sessions de formation seront également proposés aux élus et techniciens afin de renforcer les compétences locales en matière de biodiversité.

La démarche de l'AMI est spécifiquement axée sur la connaissance et la valorisation de la biodiversité, ainsi que sur l'identification des zones de renaturation prioritaires. Ses résultats en matière de cartographie écologique, de données sur les zones de renaturation et de stratégie de biodiversité, viendront directement alimenter la révision du SCoT, sans avoir à financer des études similaires.

En février 2025, la candidature du SyCoTeB à l'AMI a été retenue.

## 7. PROJETS SUR LESQUELS LE SyCoTeB EST CONSULTÉ OU ASSOCIÉ

Le SyCoTeB est régulièrement consulté pour avis sur des documents d'urbanisme (PLUi) ou autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de projets, etc) des communes et EPCI de son territoire mais aussi sur les documents d'urbanisme de territoires voisins (SCoT, PLUi...). C'est le bureau et le Président qui émettent ces avis par délégation du comité syndical (liste des avis ci-après).

Le SyCoTeB est également associé aux procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme de son territoire et au-delà (SCoT, PLUi, SRADDET...).

Le Président siège à la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) et à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF).

Le SyCoTeB est par ailleurs intégré dans divers groupes de travail et il apporte un soutien technique aux collectivités qui le souhaitent.

- **Association du SyCoTeB dans les procédures relatives aux documents d'urbanisme sur le territoire du SCoT et au-delà**
  - ✓ Elaboration du PLUi de la CC Portes Sud Périgord : réunion de concertation le 19/04 avec les services de la CC, la DDT et le SyCoTeB, suite à l'enquête publique et les avis des personnes publiques associées (PPA)
  - ✓ Séminaire de lancement de l'élaboration du SCoT du Périgord Noir le 08/03 aux Eyzies (partage d'expérience SCoT par MM. DELTEIL et ANDRES) et réunion des PPA le 05/11
  - ✓ Révision du SCoT du Grand Libournais : réunion des PPA le 06/05
  - ✓ SRADDET : participation à la Conférence de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols le 14/02.
- **Participation du SyCoTeB aux travaux d'élaboration du SAGE Dordogne Atlantique.**
  - ✓ Réunion de présentation d'une déclinaison opérationnelle du projet de stratégie SAGE Dordogne-Atlantique et échange sur ce projet le 06/02 à Lalande de Fronsac
  - ✓ Atelier territorial de présentation et d'échange sur la proposition de plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et de Règlement élaborée par la Commission Locale de l'Eau (le 18/06 à Prigonrieux).
- **Participation du SyCoTeB à l'élaboration du 1er programme d'actions agricoles du bassin versant du Dropt 2025 – 2034** (le 08/02 à Duras).
- **Réunions techniques avec les EPCI membres ou avec les territoires voisins**
  - ✓ avec le service Urbanisme de la CAB :
    - sur le futur SRADDET, le 23/05
    - sur le SAGE, le 10/06
    - sur un projet agrivoltaïque à Bergerac le 17/08
    - Séminaire Habitat OPAH-RU organisé par la CAB le 16/10
    - Commission locale des sites patrimoniaux remarquables CAB le 20/12
  - ✓ Réunion du Club observation et stratégie foncière Région Nouvelle-Aquitaine, le 04/12 à Limoges sur le thème « Formes urbaines & consommation d'espaces – Regard sur les nouvelles formes d'habitat en milieu rural ».
- **Réunions de travail sur des projets d'aménagements, rencontres avec des porteurs de projets**
  - ✓ Commune de BANEUIL : projet de création d'un tiers lieu rural (15/01)
  - ✓ Groupe Carrefour : échanges sur les orientations du SCoT du Bergeracois en matière d'aménagement commercial le 22/05.
- **Travail en collaboration avec la Délégation du Grand Bergeracois**
  - ✓ Réunion du Comité technique du Contrat de développement et de transitions le 14/02
  - ✓ Participation au conseil de développement du Grand Bergeracois.

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

024-200027134-2025\_08-DE

A G E D I

- **Suivi des projets de production d'Énergies Renouvelables (EnR)**

Les projets de centrales photovoltaïques au sol sont déposés auprès du guichet unique. Celui-ci s'appuie sur un comité technique présidé par le préfet de la Dordogne pour émettre des recommandations relatives au projet. Le SyCoTeB est associé au comité technique et au guichet unique pour les dossiers concernant son territoire.

Le syndicat a participé à une réunion à distance relative au bilan des ZAE nR le 14/11.

M. DELFIEUX, Vice-président délégué à la Stratégie urbaine et au développement durable, a représenté le SyCoTeB à la troisième réunion du pôle des EnR le 15 octobre à la préfecture. Un état des lieux du déploiement des Énergies Renouvelables en Dordogne et la charte agrivoltaïque ont été présentés. Puis la Conférence Territoriale des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR) s'est tenue.

- **InterSCoT départemental, régional et Fédération Nationale des SCoT (FNS)**

- ✓ Conférence des maires et partenaires du Pays de l'Isle le 09/01
- ✓ InterSCoT Régional à Bordeaux le 13/03 : concertation sur le SRADDET modifié, qui après dialogue partenarial et concertation de la population, a été adopté par délibération du Conseil régional le 14 octobre 2024 et approuvé par le Préfet de Région le 18 novembre 2024.
- ✓ Interscot girondin le 22/11
- ✓ Participation au club technique de la Fédération nationale des SCoT et au club "Mise en œuvre" dans le cadre de l'InterSCoT, à des réunions thématiques organisées par la FNS à distance, à l'assemblée générale, au conseil d'administration de la fédération et à différents séminaires (Angers les 12 et 13 juin) ou formations dont les Rencontres nationales des SCoT sur le thème « Construire sa stratégie écologique territoriale », à Arras du 28 au 30 août 2024.

- **Participation au Comité des partenaires des mobilités le 18/03/24**

Ce comité est consulté et donne son avis sur les questions de transport et de mobilités. Il réunit des représentants d'employeurs, d'usagers, d'acteurs de la mobilité et des habitants de Nouvelle-Aquitaine.

- **Intervention de Christophe ANDRES le 10/10**

Présentation de l'étude « Renaturer » pour la Fédération nationale des SCoT lors de la réunion plénière du réseau « Planif Territoires » des D.D.T. de Charente/Vienne/Haute-Vienne à Limoges. Ce réseau rassemble les communes, EPCI compétents, structures porteuses de SCoT, services de l'Etat, agences d'urbanisme...

- **Avis du SyCoTeB sur les documents et autorisations d'urbanisme**

Le SyCoTeB a été sollicité au cours de l'année 2024 pour émettre un avis sur les dossiers suivants :

<b>DEMANDEUR</b>	<b>Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord</b>
<b>Objet</b>	Avis sur demande de permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Capdrot
<b>Date avis</b>	23/02/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis défavorable au regard de la compatibilité du projet tel que présenté avec le SCoT
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise</b>
<b>Objet</b>	Avis sur la demande de permis d'aménager pour la création d'un camping sur la commune de Bergerac
<b>Date avis</b>	23/02/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT sous réserve que la réalisation du projet ne porte pas atteinte à la qualité des paysages, au milieu naturel, ainsi qu'à la biodiversité remarquable de la rivière Dordogne et de ses berges, et que la consommation d'espace agricole soit limitée à la surface réellement nécessaire au projet
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Communauté de communes des Bastides Dordogne-Périgord</b>
<b>Objet</b>	Avis sur le projet de PLUi-H
<b>Date avis</b>	23/02/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable assorti de la prise en compte des observations et sous réserve de la mise en compatibilité du document avec le SCoT concernant l'adéquation du besoin en logements pour satisfaire les besoins liés à la croissance démographique et le foncier maximum à consommer (en ha) pour y parvenir.
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Direction Départementale des Territoires</b>
<b>Objet</b>	Avis sur le projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque à Saint Capraise d'Eymet
<b>Date avis</b>	29/04/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis défavorable au projet au regard des règles d'urbanisme (SCoT et PLUi) énoncées dans la décision.
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Communauté d'Agglomération Bergeracoise</b>
<b>Objet</b>	Avis sur le projet de construction de 5 bâtiments à La Force
<b>Date avis</b>	29/04/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable au projet compte tenu de sa compatibilité le SCoT.

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

024-200027134-2025\_08-DE

A G E D I

<b>DEMANDEUR</b>	<b>Direction Départementale des Territoires</b>
<b>Objet</b>	Avis sur le projet de centrale photovoltaïque au sol sur le site de Brézac artifices à Monfaucon
<b>Date avis</b>	24/05/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable au regard de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT et du PCAET.
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord</b>
<b>Objet</b>	Avis sur un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Saint-Félix-de-Villadeix
<b>Date avis</b>	24/05/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable au regard de la compatibilité du projet avec les objectifs du SCoT et du PCAET.
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Direction Départementale des Territoires</b>
<b>Objet</b>	Avis sur un projet de centrale agrivoltaïque sur la commune de Saint Agne
<b>Date avis</b>	24/05/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis défavorable au regard de la compatibilité du projet avec le SCoT.
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Direction Départementale des Territoires</b>
<b>Objet</b>	Projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Plaisance
<b>Date avis</b>	24/05/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable au projet compte tenu de sa compatibilité avec les objectifs du SCoT et du PCAET
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Région Nouvelle-Aquitaine</b>
<b>Objet</b>	Avis sur le projet de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine
<b>Date avis</b>	20/06/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable au projet de modification du SRADDET assorti d'observations sur l'objectif n° 27 et sur la règle n° 43
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine</b>
<b>Objet</b>	Avis sur le projet de Schéma Régional des Carrières de Nouvelle-Aquitaine
<b>Date avis</b>	20/06/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable au projet de Schéma Régional des Carrières de Nouvelle-Aquitaine
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Direction Départementale des Territoires</b>
<b>Objet</b>	Avis sur un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Singleyrac
<b>Date avis</b>	18/07/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable, sous réserve de la compatibilité du projet avec le SCoT et du respect des critères prévus par la loi AER du 10 mars 2023 et de la conformité avec le décret N° 2024-318 du 8 avril 2024 définissant l'agrivoltaïsme et les conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles.
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Direction Départementale des Territoires</b>
<b>Objet</b>	Avis sur un projet de centrale photovoltaïque situé sur la commune de BERGERAC au lieudit "La Poudrierie"
<b>Date avis</b>	18/07/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT et le Plan Climat
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Direction Départementale des Territoires -</b>
<b>Objet</b>	Avis sur un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Saussignac
<b>Date avis</b>	21/11/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis favorable compte tenu de la compatibilité du projet avec le SCoT et le Plan Climat, sous réserve de la prise en compte des remarques relatives à la visibilité du projet (étude paysagère à fournir, concertation avec les riverains à mener, ajustement du projet à envisager).
<b>DEMANDEUR</b>	<b>Direction Départementale des Territoires</b>
<b>Objet</b>	Avis sur un projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Monmarvès
<b>Date avis</b>	21/11/2024
<b>Nature de l'avis</b>	Avis défavorable avec réserves : le projet ne démontre pas de synergie entre une production agricole significative et la production d'énergie (agrivoltaïsme), il présente des enjeux paysagers significatifs et des risques pour la biodiversité locale.

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

024-200027134-2025\_08-DE

A G E D I



## ANNEXE : TABLE DES DELIBERATIONS 2024 DU COMITE SYNDICAL

19/02/2024	2024-01	Débat d'orientations budgétaires
19/02/2024	2024-02	Commission d'appel d'offres
19/02/2024	2024-03	Renouvellement ligne de trésorerie
19/02/2024	2024-04	Mandat au CDG24 pour négocier un accord avec les organisations syndicales représentatives et lancer une consultation pour la conclusion d'une convention de participation dans le domaine de la prévoyance
07/03/2024	2024-05	Approbation du compte de gestion
07/03/2024	2024-06	Vote du compte administratif
07/03/2024	2024-07	Affectation des résultats
07/03/2024	2024-08	Vote du budget primitif 2024
07/03/2024	2024-09	Désignation du référent déontologue des élus locaux
10/07/2024	2024-10	Rapport d'activités 2023
10/07/2024	2024-11	Déclaration sans suite du marché n°2024-01 ayant pour objet la révision du SCoT du Bergeracois en SCoT tenant lieu de PCAET (SCoT-AEC)
05/12/2024	2024-12	Assurance statutaire du personnel
05/12/2024	2024-13	RGPD - Nomination du délégué à la protection des données
05/12/2024	2024-14	Convention de prestation de services ATD 24
05/12/2024	2024-15	Adhésion à la convention de participation risque Prévoyance proposée par le CDG 24
05/12/2024	2024-16	Régime de maintien des primes et indemnités des agents dans certaines situations de congés
05/12/2024	2024-17	Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt LIFE BIODIV France

Date de transmission de l'acte: 24/07/2025

Date de réception de l'AR: 24/07/2025

024-200027134-2025\_08-DE

A G E D I